

Pour une prévoyance vieillesse stable et sûre

Pour les travailleuses et travailleurs en Suisse, il est essentiel de pouvoir compter sur une prévoyance vieillesse stable et sûre. L'année dernière, la population a clairement indiqué la voie à suivre en acceptant la 13e rente AVS et en rejetant l'initiative sur les rentes et la réforme de la LPP. Le Parlement s'attelle désormais à la mise en œuvre de l'initiative sur la 13e rente AVS. Le Conseil fédéral présentera prochainement la prochaine grande réforme de l'AVS. Pour Travail.Suisse, il est essentiel que les rentes permettent à toutes les personnes de vivre dignement. Compte tenu de la persistance des taux d'intérêt bas, il est donc crucial de renforcer le premier pilier.

Actuellement, différentes propositions sont examinées. Les milieux patronaux réclament régulièrement un rehaussement de l'âge de la retraite, bien que la population ait très clairement rejeté l'initiative sur les retraites : aucune commune n'a approuvé cette initiative visant à augmenter de manière générale l'âge de la retraite. Travail.Suisse rejette clairement une hausse de l'âge de la retraite, car cela repousse la retraite bien méritée après une longue vie de travail et touche particulièrement les personnes actives qui ont des revenus modestes et une espérance de vie plus courte. Il s'agit précisément des personnes actives qui, malgré une charge de travail importante, ne peuvent souvent pas se permettre de prendre une retraite anticipée.

Dans le domaine de la prévoyance vieillesse, le départ à la retraite de la génération des baby-boomers annonce des années de défis financiers. Il est essentiel que nous relevions ces défis et que nous ne fermions pas les yeux. Outre les sources de financement existantes que sont les cotisations salariales, la taxe sur la valeur ajoutée et la contribution fédérale, il convient d'examiner sérieusement d'autres modes de financement de l'AVS. Parmi ceux-ci figurent l'introduction d'une taxe sur les transactions financières, la distribution des bénéfices de la Banque nationale à l'AVS et un impôt sur les successions raisonnablement conçu. D'autres possibilités sont également envisageables, telles que des cotisations AVS sur la fortune.

Travail.Suisse revendique :

- Pas de nouvelle hausse de l'âge de la retraite. Il convient plutôt de promouvoir des modèles de retraite anticipée flexibles pour les personnes soumises à des contraintes physiques et psychiques élevées au travail.
- Pour la prochaine réforme majeure de l'AVS, il convient d'envisager des formes de financement alternatives. Il s'agit par exemple d'une taxe sur les transactions financières, de l'utilisation des bénéfices de la Banque nationale ou d'un impôt sur les successions raisonnablement conçu. Il convient en revanche de renoncer à une réduction de la contribution fédérale.
- La 13e rente AVS doit être financée rapidement et indépendamment de la prochaine réforme de l'AVS, et les rentes du premier pilier doivent être renforcées.